



SUD CHAMPAGNE

**BUFO**

# PRA Sonneur à ventre jaune

## Grand Est

### Contexte agricole

Nancy 07-03-2023



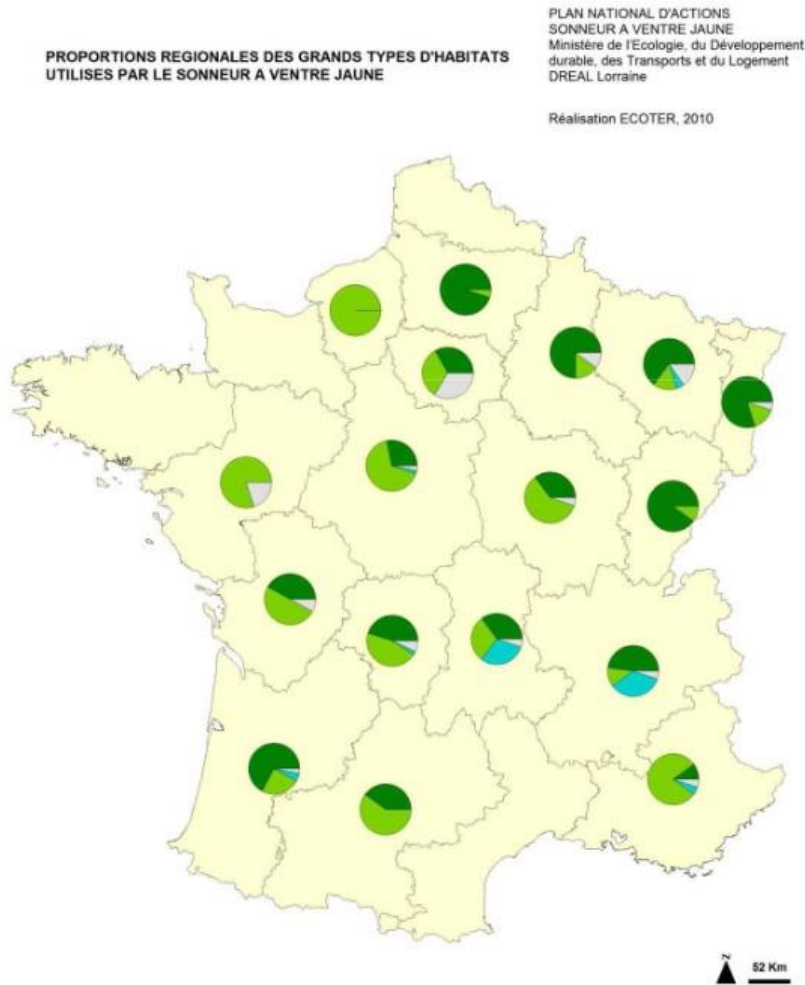
  
**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement



# Le Sonneur en milieu agricole en France

- Milieu prairial en Pays de La Loire, Normandie, Centre, Nouvelle-Aquitaine
- Fait l'objet de réintroduction en Normandie sur site désigné N2000



D'après les consultations réalisées dans le cadre du Plan National d'Actions du Sonneur à ventre jaune, 2010.  
Fond MapInfo.

## Programme de conservation du Sonneur à ventre jaune en Normandie

Dernière population, isolément, habitats en déclin, grenouille rieuse, pathogènes... autant de possibles rendant la population normande de Sonneurs à ventre jaune très sensible à un risque de disparition régionale. De ce constat est née une volonté d'agir en faveur de la préservation de ce crapaud et de son habitat aboutissant au lancement du programme de conservation du Sonneur à ventre jaune dans la vallée de l'Itton. Se déroulant sur une période 5 année (2018 - 2023), il se décline en 2 actions phare :

Mise en place d'un élevage conservatoire de l'espèce

Plan de restauration des habitats alluviaux pionniers sur l'ensemble de la vallée de l'Itton

### Elevage conservatoire du Sonneur à ventre jaune Normand

La mise en place et la gestion de l'élevage conservatoire de vingt adultes est assurée par le CPIE Terres de l'Eure - Pays d'Ouche. Il permet, d'une part, de protéger un groupe d'individus en l'isolant d'éventuelles menaces pesant sur la population d'origine et, d'autre part, d'optimiser la reproduction des géniteurs afin de tenter la réintroduction dans deux sites présélectionnés et restaurés en vallée d'Itton. D'autres sites, à proximité de la population normande de Sonneurs, pourront éventuellement bénéficier de travaux supplémentaires en vue d'une éventuelle colonisation spontanée.



Enclos de reproduction des sonneurs



Un géniteur de l'élevage



Pharynx de Sonneur

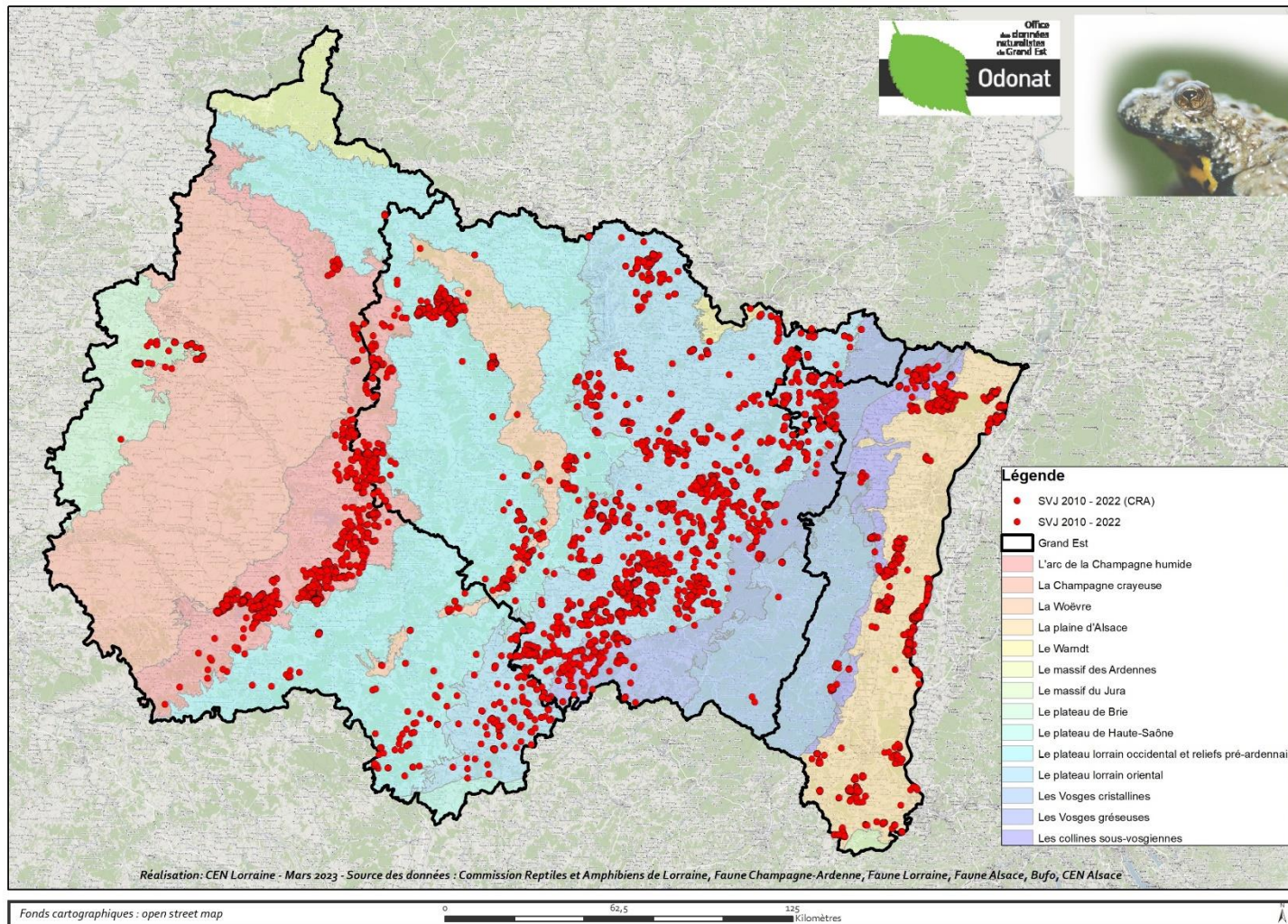
### Plan de restauration des habitats alluviaux pionniers sur l'ensemble de la vallée de l'Itton

Les juvéniles issus de l'élevage conservatoire sont réintroduits sur deux sites présélectionnés d'après des critères favorables à l'espèce (prairies, forêts), la gestion foncière et de leur possibilité de gestion. Préalablement aux réintroductions, des travaux d'aménagements des sites sont effectués en partenariat avec les acteurs locaux afin de les rendre optimaux à la survie des futurs sonneurs. **L'ONCPIE a pour objectif de relâcher 250 individus minimum par site.**



Deux sites aquatiques restaurés du site n°1, combles et encaissés sous la végétation avant travaux

# Le Sonneur en milieu agricole en Grand Est



Bassigny, Champagne humide, la Vôge, Alsace bossue, Barrois

# Le Sonneur en milieu agricole en Grand Est - Typologie

## 1 – Ornières, mares en prairies, abreuvoirs



Moivrons (54)



Liffol-le-Grand (88)



Arry (57)



Essoyes (10)



Arry (57)



Sarraltroff (57)

# Le Sonneur en milieu agricole en Grand Est - Typologie

## 2 – Résurgences et sources au sein des pâtures



Laneuveville-aux-Bois (54)



Pettoncourt (57)



Moncel-sur-Seille (54)



Sarraltroff (57)



Troisfontaines-La-Ville (52)

# Le Sonneur en milieu agricole en Grand Est - Typologie

## 2 – Résurgences et sources au sein des pâtures ou des marais



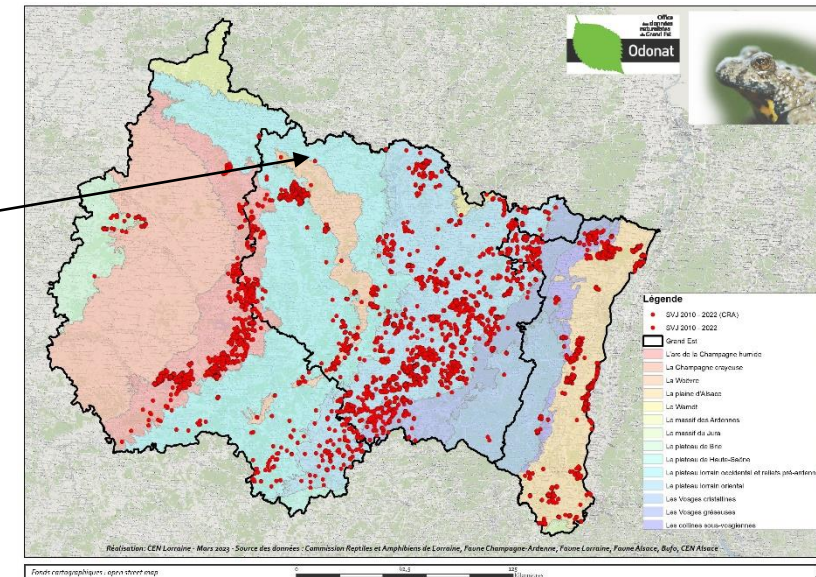
Pagny-sur-Meuse (55)



Vittonville (54)



Grand Failly (54 –  
Station isolée !



# Le Sonneur en milieu agricole en Grand Est



-> des habitats sous estimés



# Actions PRA

Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune Grand Est 2021-2030	
AXE 2 : Connaissance	
2.2 APPROFONDIR LE NIVEAU DE CONNAISSANCE SUR LE SONNEUR À VENTRE JAUNE EN MILIEU AGRICOLE ET VITICOLE	Priorité : Forte
	Correspondance action du PNA : 2.3
<b>Objectif</b>	Bénéficier d'une meilleure connaissance du Sonneur à ventre jaune dans les zones agricoles, mieux connaître la typologie des habitats, leur localisation, leur densité. Définir des secteurs prioritaires.
<b>Justification</b>	En région Grand Est, bien que les milieux de prédilection soient les massifs forestiers, le milieu agricole est aussi occupé par l'espèce (prairies, fossés, ornières agricoles, les zones de suintements ou les sources, les zones de piétinement). Il n'existe pas d'état des lieux précis de cette situation en région, et la connaissance n'est pas suffisante pour envisager des actions concrètes de protection de l'espèce dans ce contexte prairial. En région Grand Est, le Sonneur à ventre jaune en milieu prairial n'occupe pas, ou peu, les mares agricoles, il reste donc encore à apprendre sur les milieux en contexte prairial.
<b>Territoire concerné</b>	Bassigny Champardennais et Lorrain, Champagne humide, la Vôge, Alsace bossue dans les milieux fréquentés par l'espèce.
<b>Descriptif de l'action</b>	Méthode et outils : <ol style="list-style-type: none"> <li>Définir les secteurs potentiellement favorables</li> <li>Prospecter les secteurs favorables</li> <li>Définir des zones prioritaires (lien avec action 3.2)</li> </ol>
<b>Pilote de l'action</b>	Animateurs PRA
<b>Partenaires</b>	Scientifiques : associations locales, Techniques : Animateurs PRA, collectivités, exploitants agricoles, associations locales, parcs naturels, conseils départementaux, Chambres d'agriculture, Groupement de Défenses Sanitaires, Enseignement agricole Financier : État, Europe (Natura 2000), Agences de l'eau, Région, financements privés
<b>Suivi et indicateurs</b>	Résultats du suivi, cartographie des secteurs, analyse des habitats fréquentés
<b>Action(s) associée(s)</b>	1.1, 1.2, 3.2, 3.7 si dans un périmètre Natura 2000, 3.9
<b>Synergies avec d'autres PNA, d'autres actions territoriales</b>	PRAM (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares), Natura 2000
<b>Calendrier</b>	Durant toute la durée de la DRPNA (2021-2030) et au-delà.
<b>Financements mobilisables</b>	Non quantifiable, variable en fonction des projets, des intervenants

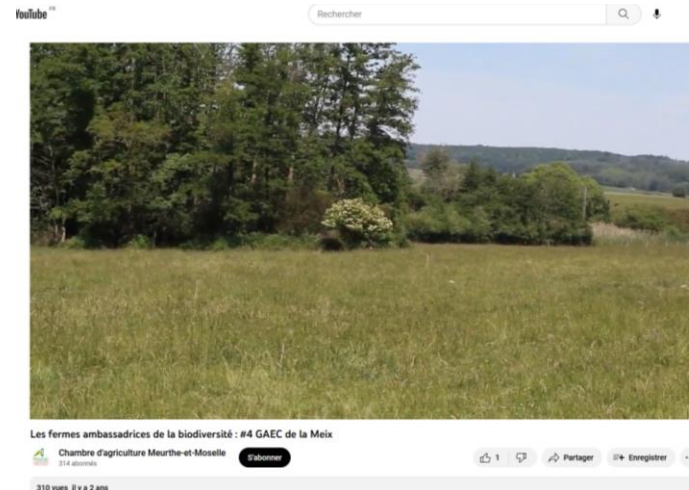
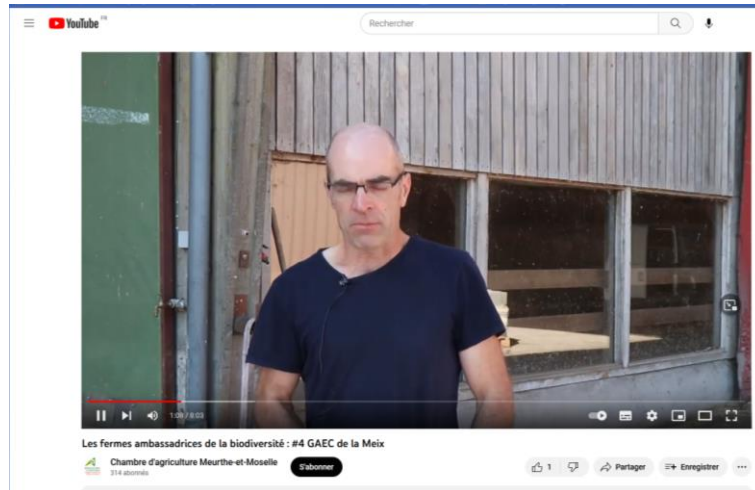
Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune Grand Est 2021-2030	
AXE 3 : Gestion et conservation	
3.2 AMÉLIORER ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES ET VITICOLES FAVORABLES À L'ESPÈCE	Priorité : Moyenne
	Correspondance action du PNA : 3.2
<b>Objectif</b>	Faire évoluer les pratiques sur les habitats agricoles et viticoles et les petites zones humides favorables à l'espèce sur ces milieux tout en apportant des conseils au monde agricole en mettant en avant les techniques de préservation et en améliorant la prise en compte de l'espèce.
<b>Justification</b>	Un effort de concertation entre les professionnels agricoles, les communes et les naturalistes est nécessaire pour faire connaître et prendre en compte l'espèce. Ces échanges pourront permettre la création d'habitats, la valorisation des bonnes pratiques.
<b>Territoire concerné</b>	Bassigny Champardennais et Lorrain, Champagne humide, la Vôge, Alsace bossue dans les milieux fréquentés par l'espèce.
<b>Descriptif de l'action</b>	Méthode et outils : <ol style="list-style-type: none"> <li>Instaurer une concertation entre les professionnels agricoles et les animateurs/partenaires du PRA en particulier sur les zones prioritaires</li> <li>Maintenir les bonnes pratiques favorables à l'espèce (intérêt des ornières et des petites pièces d'eau, maintien des prairies humides, ...)</li> <li>Mettre en place des actions « expérimentales » (entretiens différenciés des fossés, période d'intervention, maintien des sources, création ou restauration de mares, ...)</li> <li>Valoriser les bonnes pratiques à travers une mise en avant des techniques favorables (documentation, mise en avant)</li> </ol>
<b>Pilote de l'action</b>	Animateurs PRA
<b>Partenaires</b>	Scientifiques : associations locales, Techniques : Animateurs PRA, collectivités, exploitants agricoles, associations locales, parcs naturels, conseils départementaux, Chambres d'agriculture, Groupement de Défenses Sanitaires, CFPPA, Enseignement agricole Techniques : État, Europe (Natura 2000), Agences de l'eau, Région, financements privés
<b>Suivi et indicateurs</b>	Nombre d'agriculteurs intervenant sur l'espèce, bilan des actions mises en place, retour d'avis de la part des exploitants
<b>Action(s) associée(s)</b>	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.7 si dans un périmètre Natura 2000, 3.9, 4.2
<b>Synergies avec d'autres PNA, d'autres actions territoriales</b>	PRAM (Programme Régional d'Actions en faveur des Mares), réglementation des zones humides, SDAGE, GEMAPI
<b>Calendrier</b>	Durant toute la durée de la DRPNA (2021-2030)
<b>Financements mobilisables</b>	Non quantifiable, variable en fonction des projets, des intervenants



# Actions mises en œuvre

## *Laneuveville-aux-Bois (54)*

- Sensibilisation de l'exploitant (film ferme pour la biodiversité avec la CA 54), acquisition de la parcelle (RFF)



[https://www.youtube.com/watch?v=RCIIp9Rp\\_KM](https://www.youtube.com/watch?v=RCIIp9Rp_KM)

## *Lorraine*

- Recherches de sites agricoles, secteur du Bassigny (2020), secteur du Lunévillois (2021) et rive droite de la Moselle (2021)

# Actions mises en œuvre

## Lévigny (10)

- Creusement d'une mare prairiale



- 2016 : 15 individus
- 2017 : 12 individus
- 2018 année : des travaux**
- 2019 : 70 individus, 30 pontes >100 têtards
- 2020 : 67 individus
- 2021 : 100 individus
- 2022 : 20 individus



# Actions mises en œuvre

## *Epfig (67)*

Terrain privé

- Création d'une mare (23/11/22) en lien avec un viticulteur
- Située en périphérie d'un secteur de forte présence du Sonneur à ventre jaune et à proximité d'un site du CEN Alsace



• Bio en Grand Est •



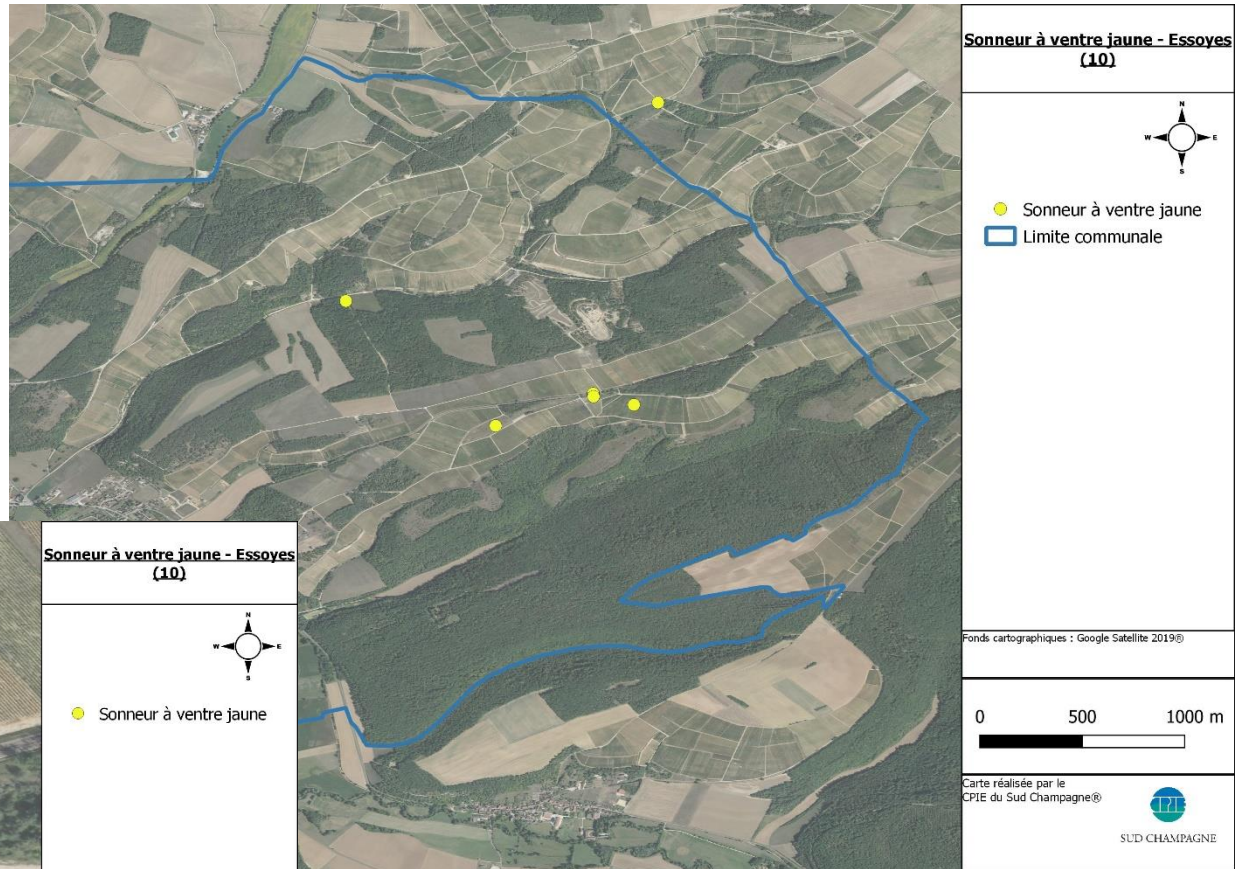
Parc  
naturel  
régional  
des Ballons  
des Vosges



**BUFO**

# Actions mises en œuvre

## Essoyes (10)



SUD CHAMPAGNE

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Champagne-Ardenne

# Actions mises en œuvre

## Essoyes (10)



- ❑ Réunion avec élus
- ❑ Mise en place d'une protection physique (en cours)
- ❑ Panneau pédagogique (en cours)



SUD CHAMPAGNE

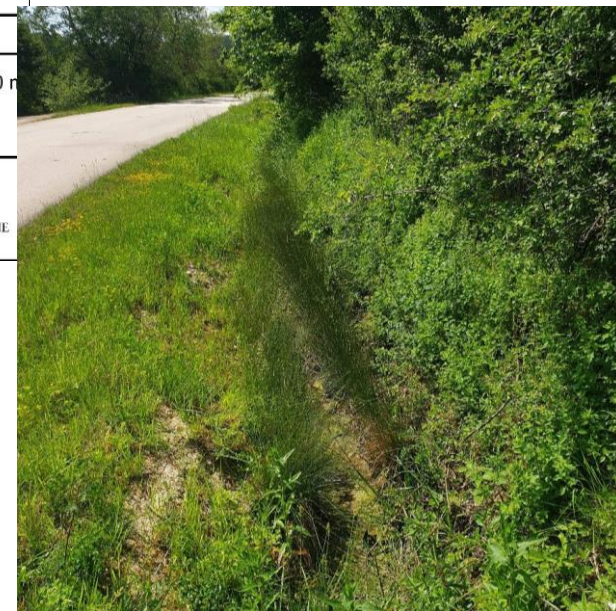
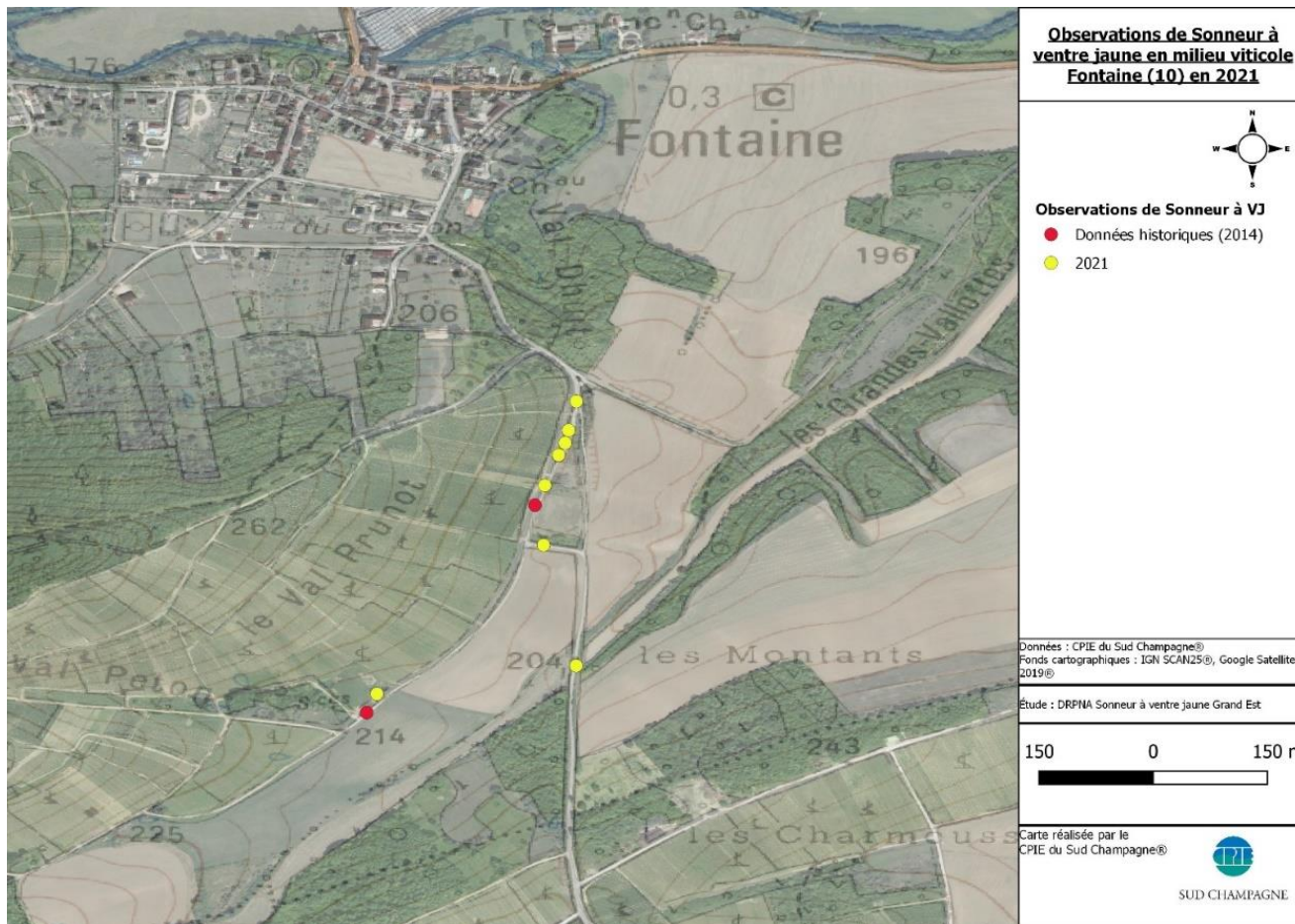


Conservatoire  
d'espaces naturels  
Champagne-Ardenne

# Actions mises en œuvre

## Fontaine (10)

- Fossés agricoles / 10 km des autres stations



- 2021 : maximum de 17 individus en juin +  
86 larves et 3 juvéniles en août



SUD CHAMPAGNE



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Champagne-Ardenne

# Actions mises en œuvre

## Fontaine (10)

- ❑ Rencontre avec les élus
- ❑ Mise en place d'une gestion différenciée : Rédaction d'une note technique
- ❑ Publication sur les réseaux de la commune
- ❑ Sensibilisation à venir



### 5. PRÉCONISATIONS DE GESTION SUR LES SECTEURS A SONNEUR A VENTRE JAUNE

Certains secteurs de la commune sont identifiés comme plus sensibles aux perturbations en raison de la présence du Sonneur à ventre jaune. En accord avec la mairie (rendez-vous du 17/11/2022 entre M. LEMOINE : maire de Fontaine, M. AUBRY : chargé de mission au CPE du Sud Champagne et M. BROULLARD : responsable de coordination des antennes Aube et Haute-Marne au CEN CA) des mesures de gestion adaptées à la présence du Sonneur à ventre jaune ont été proposées. Elles s'ajoutent aux préconisations déjà en place sur le site géré par le Conservatoire d'espaces naturels mais sont situées en dehors de ce périmètre. Elles sont les suivantes :

- Un curage adapté des fossés en dehors des périodes de reproduction du Sonneur à ventre jaune,
- Une gestion différenciée des fossés : Cela correspond à une fauche et un broyage de la végétation autour des sites aquatiques en dehors de la période de reproduction.

#### 5.1 MATERIEL

L'entretien des fossés s'effectue sur demande de la mairie. Ce dernier peut s'effectuer grâce au matériel classique utilisé pour cette opération.

#### 5.2 PERIODE D'INTERVENTION

La meilleure période d'intervention pour l'entretien des fossés (curage et fauchage) si nécessaire et des haies avoisinant les zones humides (broyage, taille, tontes) se situe du 15 octobre au 15 mars, soit en dehors de la période d'activité.

#### 5.3 OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

L'objectif du curage des fossés et du contrôle de la végétation (fauche et/ou broyage) est de conserver le rôle d'évacuation de l'eau, des boues et des débris naturels (pédiments et végétaux) qui proviennent de la voie de circulation ou des parcelles viticoles.

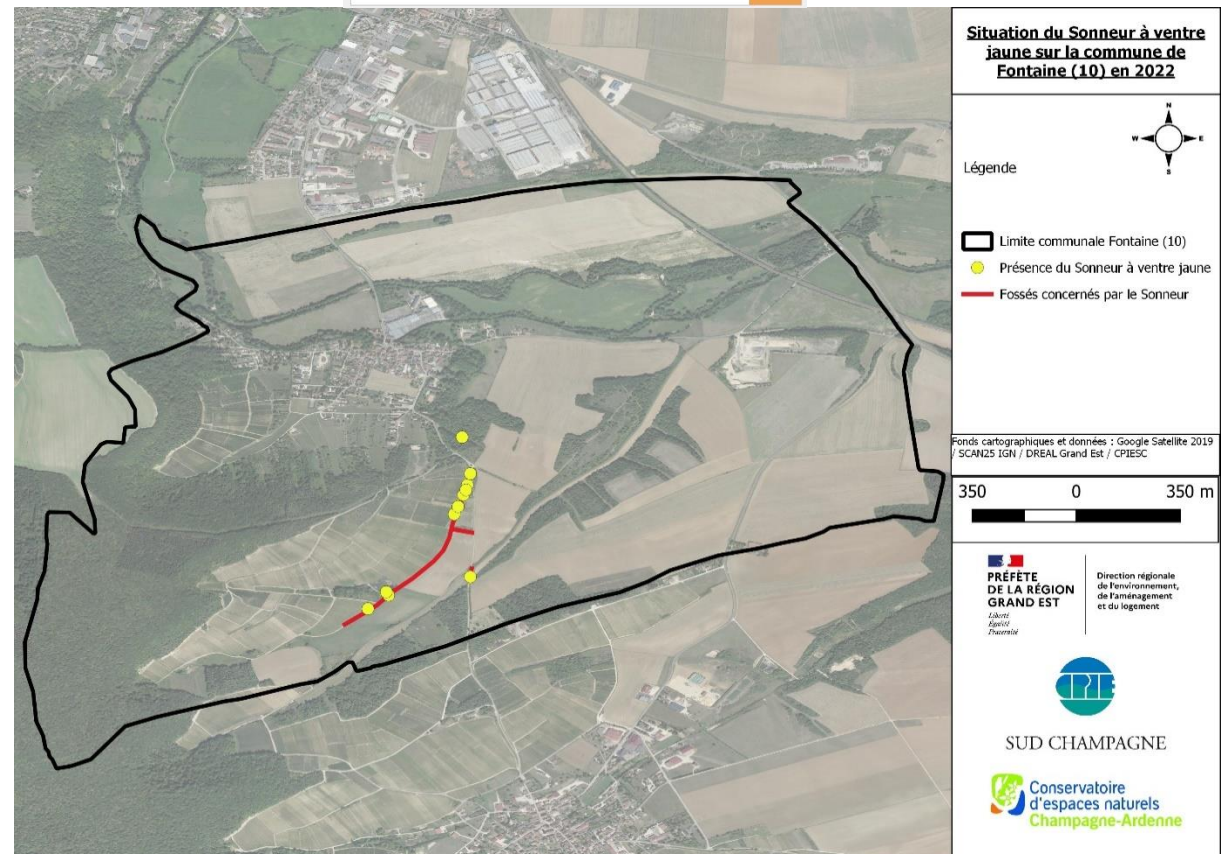
#### 5.4 LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LES PATHOGENES

Il est recommandé à la société d'intervention de prendre des précautions pour ne pas apporter sur les sites des espèces végétales exotiques envahissantes qui sont une cause de déclin de la biodiversité importants. Cette précaution se fait grâce au nettoyage du matériel, pouvant contenir des graines ou des boutures de végétaux, voire des agents pathogènes en amont de son intervention.

#### 5.5 ÉVALUATION DE L'INTERVENTION

La nécessité d'une intervention directe dans les fossés se fait habituellement sur demande de la mairie.

Si besoin, le CPE du Sud Champagne et le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne sont disponibles pour répondre aux questions de la mairie, et du prestataire quant à l'intervention.



SUD CHAMPAGNE



## Comment agir en Grand Est ?

- ❑ Prospections complémentaires (découvertes régulières de nouvelles stations)
- ❑ Partage des données et des connaissances
- ❑ Améliorer la disponibilité en site de reproduction dans les secteurs favorables
- ❑ Relations avec les professionnels agricoles : Maintenir les bonnes pratiques (intérêt des ornières et des petites pièces d'eau, maintien des prairies humides...)
- ❑ Natura 2000
- ❑ Police préventive ?
- ❑ Sensibilisation (document PNA à venir ?)
- ❑ Valoriser les bonnes pratiques

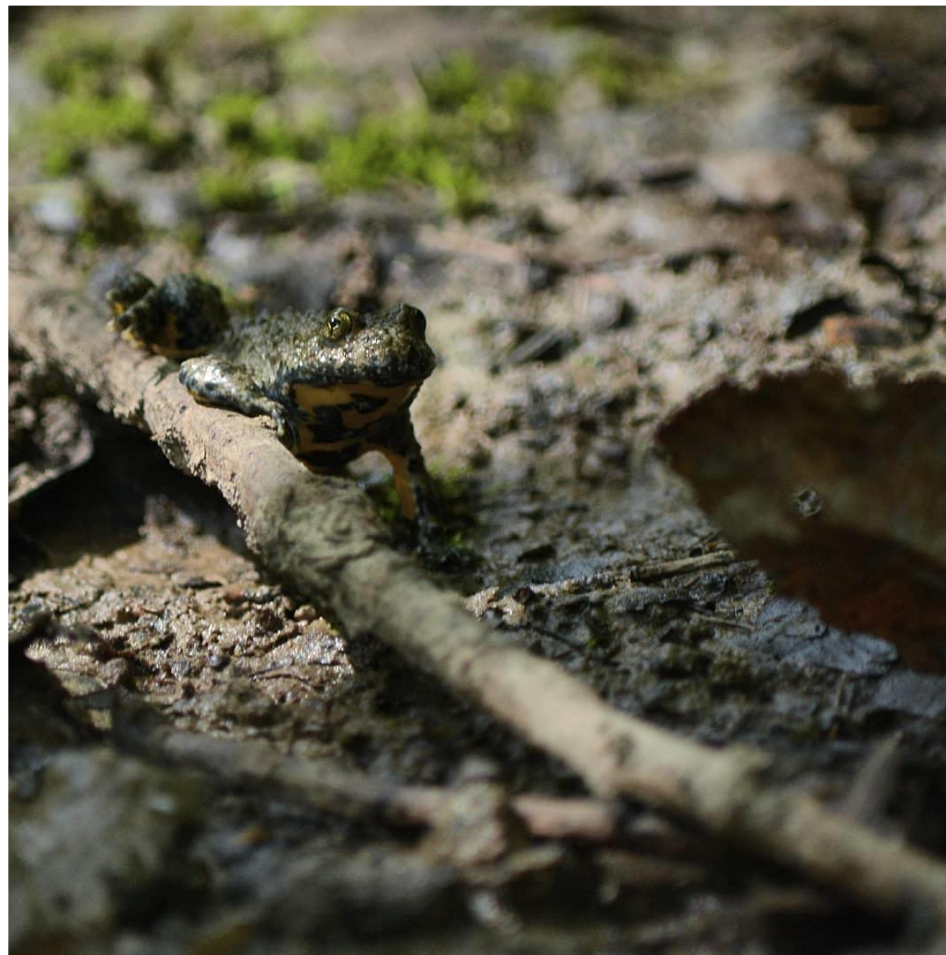




SUD CHAMPAGNE

**BUFO**

## Merci de votre attention



Sources : S.CHEMIN (2011) PNA

URCPIE Normandie : <https://www.urcpienormandie.com/projet-de-r%C3%A9introduction-du-sonneur>